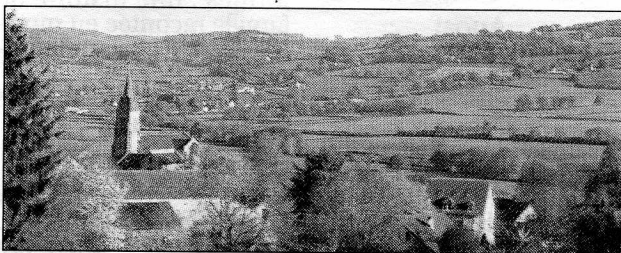


C.C Arroux Mesvrin

L'avenant au contrat de Pays est validé

Le contrat de Pays a été signé le 4 février 2008 entre l'Etat, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Saône-et-Loire et les collectivités membres du Syndicat mixte du Pays de l'Autunois-Morvan pour 5 ans. Cette année, il a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Celle-ci a permis de proposer des adaptations retranscrites dans un avenant. Au cours du conseil communautaire du 6 juillet, les délégués ont autorisé la signature de cet avenant par le Président Christian Gillot.



L'importance du développement durable et de la préservation de l'environnement sur le territoire est réaffirmée dans l'avenant au contrat de Pays validé en juillet.

Le contenu et les modalités financières des fiches actions ont été modifiés. Les modifications prennent la forme d'ajustements : il s'agit la plupart du temps de préciser certaines natures de projet, d'ajuster des montants prévisionnels ou des plafonds de subvention, ou bien encore des types de maîtrises d'ouvrage, sans changer la philosophie générale du contrat et des engagements initiaux. Une place importante est réaffirmée pour le développement durable, notamment au travers de la commission d'étude des dossiers et le démarrage de la démarche du SCOT, la participation à la

mise en place d'un Plan Climat Énergie avec le Parc Naturel Régional du Morvan, l'élaboration et la mise en œuvre de la trame verte et bleue et la préservation de la qualité de l'eau. Le développement économique est au cœur également du contrat notamment avec l'aide à la création ou l'extension et la requalification de zones d'activités, l'appui aux opérations collectives de modernisation de l'artisanat et des commerces, l'accompagnement des dispositifs et moyens d'accueil d'activités économiques, la coordination des dispositifs de l'emploi et de la formation, la mise en œuvre du Pôle Formation avec AMDF et le développement de l'insertion professionnelle par l'activité économique. Concernant l'agriculture et la forêt, un soutien aux opé-

rations de diversification et développement des circuits courts est proposé. Pour le développement touristique, le contrat prévoit la coordination des acteurs du territoire et les éditions touristiques, le soutien aux équipements notamment le projet d'Ecopôle du Haut Folin et la Voie Verte. Le Pays soutient aussi les activités sportives et de loisirs, la culture et le patrimoine, la santé et les services à la population avec notamment la préparation d'un Contrat Local de Santé, l'appui aux investissements des structures d'accueil de la petite enfance, et Relais de Services Publics et l'habitat. La mobilité est aussi un axe important avec le soutien et le développement de la plateforme mobilité : Echo'Mobilité.